



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Procès-verbal de la réunion N° 01 du 12/10/2026

Présents : Denis Bonnechere (Président), Michel Léonard, Marcel Schoonbroodt, Jean-François Sacré, Chantal Frédérix, France Loly (secrétaire), Claude Gierkens (représentant CPA).

Absents excusés :

1. Approbation du PV du 8 juin 2026

Le rapport de la réunion du 8 juin 2026 est accepté, sans remarque, à l'unanimité.

La commission avalise les forfaits prononcés par le secrétariat.

La commission avalise les propositions de transactions.

2. Comparutions

Dossier 26/27 001

Messieurs Bonnechere, Léonard, Sacré ne siège pas

M. Schoonbroodt dirige les débats

Date : 04/09/2026
Rencontre : BC LEGACY ANS - AC SP FLÉMALLE - Division 3F - LIP3F01
En cause de : LAMBRECTH Dylan - 13/11/1992 – 846770 – BC LEGACY ANS - 7791
Arbitre : THOMAS Yves (P.O.)
Délégué : PIERRARD Silvain - 18/06/1974 - 755545 - BC LEGACY ANS – 7791
Capitaine visiteur : Koussantas Christos - 19/02/1992 - 802259 - AC SP FLÉMALLE – 7779
Objet : Objet art .A 4. 4.1 Insultes et grossièretés
: Objet art. A 6. Menaces, intimidation
: Objet art. A 8.4 Voie de fait (coup effectif)

Délibéré :

Attendu que M. Koussantas Christos - 18/06/1974 – 802259 – BC LEGACY ANS- 7791 est absent excusé ;

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport, qui le contredit à plusieurs reprises.

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare :

« J'ai rouspété et les cartes reçues sont justifiées, je déplore l'attitude arrogante de l'arbitre et je reconnais l'avoir repoussé l'arbitre par le menton. Car celui-ci lui me marchait sur le pied lorsqu'il m'a adressé le carton rouge .»

Entendu le délégué, déclare

« Le rapport est en grosse partie juste. Je reconnais que le joueur a réagi de manière impulsive et je n'ai pas compris sa réaction. Il a voulu aller discuter avec l'arbitre à la fin de la rencontre sur mes conseils pour s'excuser. »



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que l'arbitre a été poussé suite à une provocation de sa part.

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement :

- inflige au nommé LAMBRECHT Dylan - 13/11/1992 – 846770 – BC LEGACY ANS – 7791 une suspension de toutes fonctions de 13 semaines est suspendu préventivement depuis le 07/09/2026 et le reste jusqu'au 06/12/2026 (points A.8.4 du barème de sanctions).
- Fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait sportif ;

Ainsi, prononce à Visé le 12/10/2026.

Dossier 26/27 017

Date : 25/09/2026
Rencontre : RMMS FUTSAL VISE B - BC LEGACY ANS - division 3F - LIP3F034
En cause de : PIERRARD Silvain - 18/06/1974 - 755545 - BC LEGACY ANS – 7791
Arbitre : MUTARUGERA Emile (non convoqué)
Objet : Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative
: Refus de transaction.

Délibéré :

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclaré : « *je n'ai pas signé la feuille.* »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que le délégué n'a pas signé la feuille.

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement

inflige au nommé PIERRARD Silvain – 18/06/1974 – 755545 - BC LEGACY ANS – 7791

- une suspension de toutes fonctions d'une semaine du 19/10/2026 au 25/10/2026

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Dossier 26/27 002

Date : 18/09/2026
Rencontre : FRAITURE FC - MFC LE BEYNE F - Division 3D - LIP3D023
En cause de : MARTINO Thomas - 06/01/1996 - 847205 – MFC LE BEYNE - 4083
Arbitre : THOMAS Yves (P.O.)
Délégué : CORNET Marc - 22/06/1957 - 803202 - FRAITURE FC - 1914
Capitaine visiteur : MESSELIER Jonathan - 30/06/1993 - 888785 - MFC LE BEYNE F - 4083
Objet : Objet art. B 8. Faute brutale et/ou dangereuse
: Objet art. D 2. Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain.

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu l'arbitre quant à son rapport

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare :

« C'était une faute de jeu qui méritait une carte, mais je n'ai pas donné un coup de pied agressif. »

Entendu le délégué ; déclare : *« Score serré et match tendu en première mi-temps. Je n'ai pas pu voir l'élément déclencheur, car j'étais occupé à ramasser le marquoir tombé faute d'un ballon. Pendant ce temps, 2 cartes jaunes sont données. »*

Entendu le capitaine visiteur ; déclare : *« Suite au déroulement du match, j'ai préféré arrêter la rencontre et faire rentrer mon équipe au vestiaire. »*

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience que certains éléments sont de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que la faute de M. Thomas n'était pas dangereuse ni brutale.

Qu'en revanche, il est avéré que le capitaine visiteur a incité ses coéquipiers à quitter le terrain (D2);

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement,

- requalifie les faits en Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dit nécessaire, mais non brutale (art. B.1)
- inflige à MARTINO Thomas - 06/01/1996 - 847205 - MFC LE BEYNE – 4083 une suspension de toutes fonctions de 2 semaines du 19/10/2026 au 01/11/2026 (point B.1 du barème de sanctions).
- Inflige à MESSELIER Jonathan 30/06/1993 - 888785 - MFC LE BEYNE F – 4083 une suspension de toutes fonctions de 1 semaine du 26/10/2026 au 01/11/2026 (points D.2 du barème de sanctions).
- Fixe le score de la rencontre à 5-0 forfait sportif.

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Dossier 26/27 003

Date : 04/09/2026
Rencontre : MFC LE BEYNE - AZNEW25 BRESSOUX - Division V1A - LIVET1A010
En cause de : DE WITTE Christophe - 10/03/1982 - 859812 - MFC LE BEYNE - 4083
Arbitre : ILUNGA KABONGO Firo (Non convoqué)
Capitaine visiteur : VIGILANT Mickael - 03/11/1981 - 853357 - AZNEW25 BRESSOUX - 4760
Objet : Réclamation – Erreur d'arbitrage
Délibéré :

Vu la réclamation du club MFC LE BEYNE (4083) envoyé par courrier recommandé en date du 06/09/2026 laquelle est recevable ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ;

Attendu que la CPA a traité la plainte pour erreur d'arbitrage en date du 16/09/2026 ;

Considérant que cette instance a reconnu l'erreur d'arbitrage, l'arbitre ayant accepté un but non valable pour l'équipe AZ NEW25 BRESSOUX ;

Attendu que M. VIGILANT Mickael – 03/11/1981 – 853357 – AZNEW25 BRESSOUX – 4760 est absent excusé ;

Attendu que M. DE WITTE Christophe – 10/03/1982 - 859812 – MFC LE BEYNE – 4083 est absent excusé ; et remplacer par M. DETHIOUX Frédéric – 26/06/1981 – 787419 - MFC LE BEYNE - 4083

Attendu qu'il est établi que l'erreur d'arbitrage a eu une influence sur l'issue de la rencontre.

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant que le match est à rejouer.

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Dossier 26/27 004

Date : 21/09/2026
Rencontre : AC TINLOT MANJI – UFS SERAING - Division 2C – LIP2C034
En cause de : LABRAHIMI Anwar - 26/07/2004 - 846101 - UFS SERAING - 7229
Arbitre : BRUNEAU François (P.O.)
Délégué : HOCQUET Sabrina - 01/10/1974 - 881899 - AC TINLOT MANJI - 7666
Délégué visiteur : Cornelis Denis - 17/07/1987 - 751391 - UFS Seraing - 7229
Objet : Objet art. B6. Geste obscène ou dégradant
: Objet art. A 4. 4.1 Insultes et grossièretés

Délibéré :

Entendu l'arbitre quant à son rapport

Attendu que M. LABRAHIMI Anwar –26/07/2004 - 846101 - UFS SERAING – 7229 est absent non excusé ;

Attendu que Mme HOCQUET Sabrina– 01/10/1974 - 881899 - AC TINLOT MANJI – 7666 est absent excusé ;

Attendu que M. CORNELIS Denis –17/07/1987- 751391 - UFS Seraing – 7229 est absent non excusé ;

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Qu'il est établi que des gestes obscènes et des insultes ont été proférés à l'arbitre ;

Qu'en conséquence, la prévention reste établie

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant par défaut sans possibilité d'opposition :

- inflige à LABRAHIMI Anwar – 26/07/2004 – 846101-AC TINLOT MANJI- 7666 une suspension de toutes fonctions de 9 semaines du 19/10/2026 au 20/12/2026 (points B.6 et D.3 du barème de sanctions).

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Dossier 26/27 005

Date : 11/09/2026
Rencontre : OM AVIN (2474) - OSP VILLERS (4560) - Division 3B - LIP3B017
En cause de : GEUQUET Olivier - 03/11/1993 - 782007 - OM AVIN -2474
: RORIVE Lucas - 07/07/2006 - 880836 - OSP VILLERS - 4560
Arbitre : PIRSON François (P.O.)
Délégué : GADISSEUR Raphael - 01/04/1986 - 775150 - OM AVIN - 2474
Capitaine visiteur : MAX Christophe - 30/06/1978 - 787155 - OSP VILLERS - 4560
Objet : Objet art. B 2. Critiques et/ou attitude désagréable
: Objet art. B 10.2 Voie de fait (coup effectif)

Délibéré :

Entendu l'arbitre quant à son rapport

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare : « *le rapport de l'arbitre est correct. J'ai attrapé le joueur par sa vareuse, car il venait de me pousser suite à un duel. J'ai répondu à sa provocation.* »

Entendu le délégué visiteur : déclare : « *je ne rien avoir à ajouter.* »

Attendu que M. GEUQUET Olivier – 03/11/1993 – 782007 – OM AVIN - 2474 est absent excusé ;
Attendu que M. GADISSEUR Raphael – 01/04/1986 - 775150 - OM AVIN - 2474 est absent excusé;
Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;
Attendu qu'il est établi qu'il n'y a eu que des bousculades entre les deux parties et aucun coup porté.

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, requalifie les faits en Art. B.9 Bousculade, poussée brutale (hors action de jeu).

- inflige à GEUQUET Olivier –03/11/1993 - 782007 - OM AVIN -2474 une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 19/10/2026 au 08/11/2026 (point B9 du barème de sanctions)
- inflige à RORIVE Lucas 07/07/2006 - 880836 - OSP VILLERS – 4560 une suspension de toutes fonctions de 3 semaines du 26/10/2026 au 01/11/2026, du 09/11/2026 au 15/11/2026 et du 23/11/2026 au 29/11/2026 (point B9du barème de sanctions)

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

Dossier 26/27 016

Date : 25/09/2026
Rencontre : CELTIC LIEGE FS - MFC LE BEYNE H - division 4A - LIP4A154
En cause de : LAGUESSE Anne-Marie - 03/01/1968 - 888796 - Celtic Liège FS - 7783
Arbitre : CORNET Francois (non convoqué)
Objet : Des recommandations sévères sont attribuées à la déléguée au terrain.
: Refus de transaction

Délibéré :

Vu le rapport de l'arbitre ;

Entendu la partie en cause quant à ses arguments et moyens de défense ; déclare « *j'ai répondu a une réflexion du délégué, je ne me serais jamais permise de faire une remarque au référé* »

Attendu qu'il ressort de l'instruction d'audience qu'aucun élément n'a été de nature à infirmer le fait reproché ;

Par ces motifs :

La Commission Sportive Provinciale, statuant contradictoirement.

- Maintien de la sanction

Ainsi prononcé à Visé le 12/10/2026.

3. Propositions de transactions

3.1. Dossier 26/27 006

Date : 27/08/2026
Rencontre : SELEÇAO SERAING (7661) - PLAINEVAUX 93 (2935) - Division 3 E- LIP3E003
En cause de : SAROLEA Damien - 19/03/1986 - 756162 - PLAINEVAUX 93 - 2935
Arbitre : CARRETTA Philippe
Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :

SAROLEA Damien - 19/03/1986 - 756162 est suspendu du 19/10/2027 au 25/10/2027.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Plainevaux 93 (2935)

Frais de dossier : 12,5€ - Plainevaux 93 (2935)



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

3.2. Dossier 26/27 007

Date : 28/08/2026
Rencontre : TEAM GSI VERVIERS (2932) - AS PEPINSTER (1367) – Division 2A - LIP2A003
En cause de : LEFEVRE Didier - 24/07/1972 - 822999 - TEAM GSI VERVIERS - 2932
Arbitre : BARTHELEMY Marc
Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :

LEFEVRE Didier - 24/07/1972 - 822999 est suspendu du 19/10/2027 au 25/10/2027.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - Team GSI Verviers (2932)

Frais de dossier : 12,5€ - Team GSI Verviers (2932)

3.3. Dossier 26/27 008

Date : 18/09/2026
Rencontre : FRAITURE FC (1914) - MFC LE BEYNE F (4083) – DIVISION 3D - LIP3D023
En cause de : MESSELIER Jonathan - 30/06/1993 - 888785 - MFC Le Beyne F - 4083
Arbitre : THOMAS Yves
Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :

MESSELIER Jonathan - 30/06/1993 - 888785 est suspendu du 19/10/2027 au 25/10/2027.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MFC Le Beyne F (4083)

Frais de dossier : 12,5€ - MFC Le Beyne F (4083)

3.4. Dossier 26/27 009

Date : 04/09/2026
Rencontre : TAVERNE AUBEL (5859) - PJ HANNUT (7139) – DIVISION 1 - LIP1013
En cause de : GOFFART Maxime - 14/09/2005 - 866218 - TAVERNE AUBEL (5859)
Arbitre : TAMIR Morad
Objet : art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Proposition de transaction :

GOFFART Maxime - 14/09/2005 - 866218 est suspendu du 19/10/2027 au 25/10/2027.

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - TAVERNE AUBEL (5859)

Frais de dossier : 12,5€ - TAVERNE AUBEL (5859)



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

3.5. Dossier 26/27 010

Date : 04/09/2026
Rencontre : MF AMBRESIN-HANNUT - TEAM LINC. HANNUT – DIVISION 2C - LIP1013
En cause de : ROSMEULEN François - 08/09/1992 – 801646 - MF AMBRESIN-HANNUT
Arbitre : MICHOT Christophe
Objet : art. B 8. Faute brutale et/ou dangereuse

Proposition de transaction :

LEFEVRE Didier - 24/07/1972 - 822999 est suspendu du 19/10/2026 au 01/11/2026 et du 23/11/2026 au 29/11/2026

Amende : 7,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - MF AMBRESIN-HANNUT (2014)

Frais de dossier : 12,5€ - MF AMBRESIN-HANNUT (2014)

3.6. Dossier 26/27 011

Date : 08/09/2026
Rencontre : MFC SERAING B (7137) - HAMOIR UNITED B (7677) - Division 4C - LIP4C017
En cause de : MARTIN Y BEJART Diego - 22/06/1994 - 832662 - HAMOIR UNITED B - 7677
Arbitre : THOMAS Yves
Objet : art. B 8. Faute brutale et/ou dangereuse

Proposition de transaction :

LEFEVRE Didier - 24/07/1972 - 822999 est suspendu du 26/10/2026 au 08/11/2026 et du 16/11/2026 au 29/11/2026.

Amende : 10€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - HAMOIR UNITED B (7677)

Frais de dossier : 12,5€ - HAMOIR UNITED B (7677)

3.7. Dossier 26/27 012

Date : 09/09/2026
Rencontre : JUST FUT FOOT LIÈGE - GALACTIK SERAING - Division 4B - LIP4B021
En cause de : DURIAU Karl - 12/09/1982 - 889168 - JUST FUT FOOT LIÈGE - 7534
Arbitre : STASSIN Robert
Objet : Objet art. A 3. Critiques et/ou attitude désagréable
Objet art. C 3. Geste obscène ou dégradant

Proposition de transaction :

DURIAU Karl - 12/09/1982 - 889168 est suspendu pour les périodes suivantes :

- 19/10/2026 au 08/11/2026
- 16/11/2026 au 22/11/2026
- 30/11/2026 au 13/12/2026

Amende : 15€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - JUST FUT FOOT LIÈGE (7534)

Frais de dossier : 12,5€ - JUST FUT FOOT LIÈGE (7534)



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

3.8. Dossier 26/27 013

Date : 11/09/2026
Rencontre : FUTSAL CLUB HANNUT - SP ANS FUTSAL - DIVISION 4B - LIP4B025
En cause de : YAYA AKOUCH Karim - 25/08/1997 - 887543 - SP ANS FUTSAL - 7863
Arbitre : PIRSON François
Objet : art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Proposition de transaction :

YAYA AKOUCH Karim - 25/08/1997 - 887543 est suspendu du 19/10/2026 au 01/11/2026

Amende : 5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - SP ANS FUTSAL (7863)

Frais de dossier : 12,5€ - SP ANS FUTSAL (7863)

3.9. Dossier 26/27 014

Date : 17/09/2026
Rencontre : BFSC LIÈGE - NOSTALG'HEC LAVEAU - DIVISION 3E - LIP3E025
En cause de : MULLER François - 15/01/1983 - 814844 - BFSC LIÈGE - 6013
Arbitre : PIRSON François
Objet : art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Proposition de transaction :

MULLER François - 15/01/1983 - 814844 est suspendu du 19/10/2026 au 25/10/2026

Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - BFSC LIÈGE - 6013

Frais de dossier : 12,5€ - BFSC LIÈGE - 6013

3.10. Dossier 26/27 015

Date : 25/09/2026
Rencontre : FC FC FC LIÈGE (7051) - HAMOIR UNITED (7677) - DIVISION 3D - LIP3D031
En cause de : CHERIET Ilyas - 21/01/1994 - 890848 - FC FC FC Liège - 7051
Arbitre : PICCOLI Carlo
Objet : art. B 1. Faute de jeu sans brutalité, faute de jeu dite nécessaire, mais non brutale

Proposition de transaction :

CHERIET Ilyas - 21/01/1994 - 890848 est suspendu du 19/10/2026 au 25/10/2026

Amende : 2.5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FC FC FC Liège - 7051

Frais de dossier : 12,5€ - FC FC FC Liège - 7051



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

3.11. Dossier 26/27 016

Date : 25/09/2026
Rencontre : CELTIC LIÈGE FS (7783) - MFC LE BEYNE H (4083) - DIVISION 4A - LIP4A154
En cause de : LAGUESSE Anne-Marie - 03/01/1968 - 888796 - CELTIC LIÈGE FS - 7783
Arbitre : CORNET François
Objet :

Proposition de transaction :

Des recommandations sévères sont attribuées à la déléguée au terrain

Frais de dossier : 12,5€ - CELTIC LIÈGE FS – 7783

3.12. Dossier 26/27 017

Date : 25/09/2026
Rencontre : RMSS FUTSAL VISÉ B - BC LEGACY ANS - DIVISION 3F - LIP3F034
En cause de : PIERRARD Silvain - 18/06/1974 - 755545 - BC LEGACY ANS - 7791
Arbitre : MUTARUGERA Emile
Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :

PIERRARD Silvain - 18/06/1974 – 755545 est suspendu du 19/10/2026 au 25/10/2026

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - BC LEGACY ANS - 7791

Frais de dossier : 12,5€ - BC LEGACY ANS - 7791

3.13. Dossier 26/27 018

Date : 25/09/2026
Rencontre : FRATER FUTSAL LIÈGE B - FC DIEUX ROTHEUX – Division 4C - LIP4C033
En cause de : PRESTI Ilario - 12/04/2006 - 888997 - FC DIEUX ROTHEUX (7861)
Arbitre : CORSO, Aurélio
Objet : art. D.1. Ne pas remplir volontairement une tâche officielle ou administrative

Proposition de transaction :

PRESTI Ilario - 12/04/2006 – 888997 est suspendu du 26/10/2026 au 01/11/2026

Amende : 2,5€ art. 242.3 Dossier jugé par la CSP - FC DIEUX ROTHEUX (7861)

Frais de dossier : 12,5€ - FC DIEUX ROTHEUX (7861)



Commission Sportive Provinciale

Province de Liège

4. Suspensions

N° Licence	Nom & prénom	Club	Suspension de toutes fonctions		
			Du	Au	inclus
846770	LAMBRECTH Dylan	BC LEGACY ANS - 7791	07/09/2026	06/12/2026	
755545	PIERRARD Silvain	BC LEGACY ANS - 7791	19/10/2026	25/10/2026	
847205	MARTINO Thomas	MFC LE BEYNE F – 4083	19/10/2026	01/11/2026	
888785	MESSELIER Jonathan	MFC LE BEYNE F – 4083	26/10/2026	01/11/2026	
846101	LABRAHIMI Anwar	UFS SERAING -7229	19/10/2026	20/12/2026	
782007	GEUQUET Olivier	OM AVIN – 2474	19/10/2026	08/11/2026	
880836	RORIVE Lucas	OSP VILLERS – 4560	26/10/2026 09/11/2026 23/11/2026	01/11/2026 15/11/2026 29/11/2026	

5. Frais

Matr.	Nom club	Frais administratifs	Amende suspension	Déplacement arbitre	Divers	Total
7791	BC LEGACY ANS 26/27 001	12,50 €	32,50€	24€	40€ (2) 50€ (2)	159€
7791	BC LEGACY ANS 26/27 017	12,50€	2,50€			15€
4083	MFC LE BEYNE F 26/27 002	12,50€	7,50€		50€(3)	70€
7220	UFS SERAING 26/27 004	12,50€	22,50€	16€		51€
2474	OM AVIN 26/27 005	6,25€	7,50€	4€		17,75€
4560	OSP VILLERS 26/27 005	6,25€	7,50€	4€		17,75€
7783	CELTIC LIEGE FS 26/27 016	12,50€				12,50€

(1) absence non valablement justifiée (art. 240.8 RO LFFS).

(2) Frais de recommandé

(3) forfait sportif